



Maintenant et demain  
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

# Faits concernant le revenu des personnes handicapées



## Les personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans ont un revenu total<sup>1</sup> inférieur à celui des personnes non handicapées :

- Le revenu total moyen des personnes handicapées est de 27 031 \$.
- Le revenu total moyen des personnes non handicapées est de 37 998 \$.

## Le revenu total varie selon le type d'incapacité :

- Les personnes ayant une déficience sur le plan du développement ont le revenu total moyen le plus faible de tous les types d'incapacité, soit 15 247 \$.
- Les personnes qui déclarent la douleur comme type d'incapacité ont le revenu total moyen le plus élevé de tous les types d'incapacité, soit 28 814 \$.
- Les personnes qui ont une déficience visuelle ont un revenu total moyen de 23 564 \$.
- Les personnes qui ont une mobilité réduite ont un revenu total moyen de 27 057 \$.
- Les personnes qui ont une déficience auditive ont un revenu total moyen de 28 663 \$.

## Le sexe de la personne joue un grand rôle dans la détermination des revenus :

- Un homme handicapé a un revenu total moyen de 32 583 \$, alors qu'une femme handicapée a un revenu total moyen de 22 013 \$.
- Un homme non handicapé a un revenu total moyen de 46 386 \$, alors qu'une femme non handicapée a un revenu total moyen de 29 593 \$.

## Les programmes gouvernementaux constituent une importante source de revenu pour les personnes handicapées au Canada :

- Les personnes handicapées âgées de 60 ans et plus reçoivent, en moyenne, un revenu de 7 078 \$ en prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), par rapport à 6 548 \$ chez les personnes âgées de 60 ans et plus non handicapées<sup>2</sup>.
- Les personnes handicapées âgées de 15 ans et plus reçoivent, en moyenne, un revenu de 6 456 \$<sup>3</sup> en prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec, par rapport à 5 707 \$ chez les personnes non handicapées<sup>4</sup>.
- Les autres revenus provenant des programmes du gouvernement pour les personnes âgées de 15 ans et plus sont en moyenne plus élevés pour les personnes handicapées (3 167 \$) que pour les personnes non handicapées (1 400 \$).

1 Le revenu total est la somme (y compris les pertes) de tout paiement de rémunération, de travail autonome, du gouvernement ou autre. Le revenu d'emploi s'applique à un emploi rémunéré, ce qui comprend les traitements et salaires et le travail autonome (y compris les pertes). Les autres revenus du gouvernement comprennent les subventions et les suppléments de revenu provinciaux, les crédits de taxe sur les produits et services, de taxe de vente du Québec et de taxe de vente harmonisée, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnités des accidentés du travail, les pensions d'anciens combattants et les paiements d'aide sociale. Tous les revenus s'appliquent à l'année d'imposition 2005. Il est important de noter que les personnes n'ont pas toutes ces sources de revenu. Les personnes qui ne reçoivent aucun revenu total sont exclues des calculs de ce type de revenu.

2 Les pensions de la SV et les SRG sont versés aux personnes âgées de 65 ans et plus; cependant, la prestation de survivant est versée aux conjoints ou conjointes âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires de la SV ou aux veufs ou veuves.

3 Comprend les prestations d'invalidité du RPC.

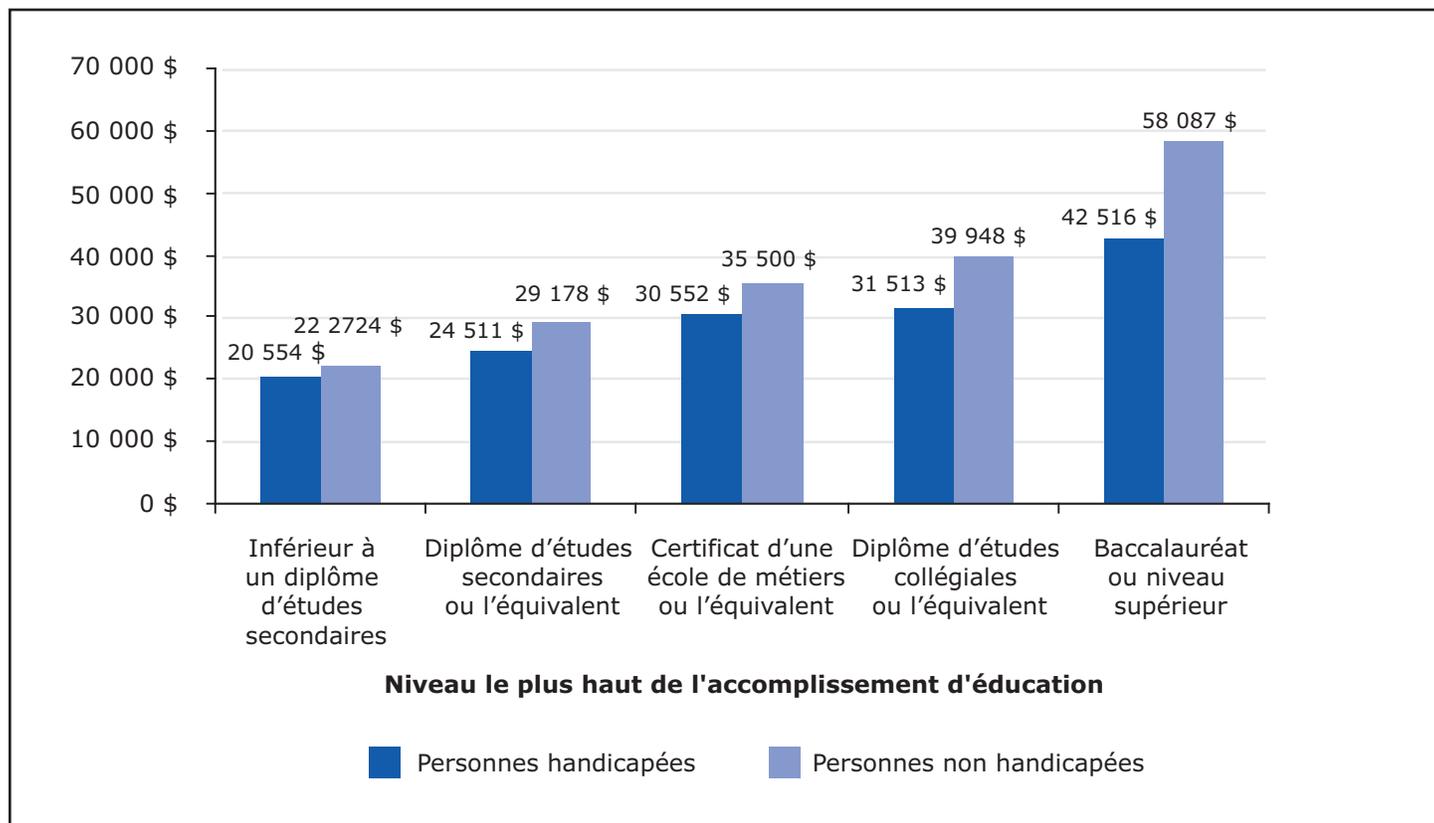
4 Les enfants âgés de 18 à 25 ans qui étudient à temps plein sont admissibles aux prestations du RPC si l'un des parents décède ou commence à recevoir des prestations d'invalidité du RPC.



**Les personnes handicapées qui occupent un emploi ont des revenus d'emploi moyens inférieurs à ceux des personnes non handicapées qui ont atteint un niveau de scolarité équivalent dans une école de métiers, un collège ou une université :**

- Lorsque le niveau de scolarité augmente, l'écart entre les revenus moyens des personnes handicapées et des personnes non handicapées se creuse.

**Revenu d'emploi moyen chez les adultes en âge de travailler (15 à 64 ans), selon la situation relative à l'incapacité**



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006

Remarque : Les données énumérées ci-dessus tiennent compte de toute la population canadienne en 2006 et peuvent être différentes de celles qui figurent dans les Rapports fédéraux sur la condition des personnes handicapées publiés antérieurement en raison des différentes méthodes de création d'échantillons. Veuillez consulter le Rapport fédéral de 2009 sur la condition des personnes handicapées, à la page 3, pour obtenir de plus amples renseignements.

ISSD-064-02-11F